

PRIX DE L'ABONNEMENT

Allier et Départements limitrophes : UN AN 30 fr. SIX MOIS 16 TROIS MOIS 8

VILLE DE MOULINS : UN AN 24 fr.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE L'ACCEPTATION DU JOURNAL APRES L'ECHANGE EST CONSIDEREE COMME UN RECONNAISSANCE

TELEPHONE

BUREAUX A MOULINS, 14, AVENUE DE LA GARE

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES (4^e page) 20 c. RECLAMES (3^e page) 30 AVIS AGRICOLES 10

Le Journal n'est affranchi à aucune agence. Il reçoit les Annonces directement, sans intermédiaire.

Adressez les Lettres à M. CRÉPIN-LEBONN Directeur du Journal

Les Manuscrits ne sont pas rendus. Les Lettres non affranchies sont refusées.

COURRIER DE L'ALLIER

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

TELEPHONE

LETTRE DE PARIS

L'Acquittement.

Paris, 11 janvier.

Le conseil de guerre vient d'acquiescer le commandant Esterhazy.

Ce jugement doit mettre un terme aux polémiques violentes qui n'ont cessé de se produire depuis le début de cette affaire. Il serait, en effet, difficile aujourd'hui, sous peine d'incriminer encore sept officiers, c'est-à-dire de jeter peu à peu la suspicion sur tous les chefs de l'armée, de révoquer en doute le jugement rendu par le conseil de guerre.

Malgré le huis-clos dont je n'étais pas partisan, mais qui a dû, évidemment, s'imposer pour des raisons d'ordre supérieur, il n'est plus possible de dire, ainsi que cela se murmure déjà, il n'y a plus d'affaire Esterhazy, soit ! mais il y a une affaire Dreyfus.

Non, il n'y a pas p. u. s. d'affaire Dreyfus que d'affaire Esterhazy. L'étroite connexité qui existait entre ces deux affaires leur donne, à l'une et à l'autre, l'autorité de la chose jugée.

Dénoncé par M. Mathieu Dreyfus, comme étant l'auteur du bordereau sur lequel l'ex-capitaine Dreyfus a été condamné, le commandant Esterhazy sortant indemne du prétoire, sort lavé de l'accusation portée contre lui.

Que l'on ne vienne plus nous parler de dossier secret, d'illégalité ou d'irrégularité.

Le chef principal d'accusation subsiste tout entier et officiellement ; pour tout le monde, le commandant Esterhazy n'est point l'auteur du bordereau. L'accusation était formelle, la décision des juges militaires ne l'est pas moins.

En l'état, nous devons tous nous incliner devant le suprême arrêt rendu par le conseil de guerre, arrêt qui confirme implicitement celui dont l'ex-capitaine Dreyfus a été l'objet.

On prétend que la situation ne se trouve pas dénouée par le verdict d'avant-hier.

Je crois, au contraire, qu'elle est simple et que l'on ne pourrait, sans assumer de graves responsabilités devant le pays, essayer de la compliquer en discutant le mouvement.

Ceux qui, malgré l'évidence, persisteraient dans cette folle entreprise attireraient sur eux, non seulement toutes les colères publiques, mais risqueraient de faire oublier aux libéraux les plus ardents les notions les plus élémentaires de la liberté philosophique.

Que l'on ne ressuscite pas, par des provocations imbéciles, des querelles ethniques ou confessionnelles aujourd'hui loin de nos esprits et de nos âmes.

Que surtout on ne tente pas cette chose impossible : ruiner par des insinuations perfides, par des informations tendancieuses, le crédit que nous accordons tous aux chefs de l'armée nationale.

Aug. AVRIL

INFORMATIONS

Légion d'Honneur.

Une cérémonie importante a eu lieu à l'Élysée. Le président de la République, entouré des ministres de la guerre et de la marine, et du général Davout, duc d'Auerstedt, grand chancelier, a reçu les nouveaux dignitaires de l'ordre de la Légion d'honneur. En sa qualité de grand-maître de l'ordre, M. Félix Faure a reçu l'amiral Galibier et le général de Coles, élevés à la dignité de grand-croix. La cérémonie avait commencé par la remise de la médaille militaire au général de Negrier, déjà grand-croix depuis plusieurs années. Le général Hagron, inspecteur en chef de la marine militaire, Le Gall, et le personnel de la maison militaire, en grand uniforme, étaient auprès du président de la République.

Les Allumettiers.

Un groupe d'ouvriers allumettiers s'est rendu, hier après-midi, au ministère des finances pour obtenir audience de M. Cochery. Ces ouvriers veulent présenter de nouvelles réclamations contre leurs chefs qui, disent-ils, se montrent trop sévères à leur égard et ne veulent pas traiter avec leur syndicat. Ils ont rédigé une longue lettre de protestation qu'ils comptent remettre au ministre.

La Verrerie ouvrière.

Le tribunal civil d'Albi a commencé hier l'examen en appel du jugement condamnant par défaut le conseil d'administration de la Verrerie ouvrière à payer 1,500 francs de dommages-intérêts aux ouvriers renvoyés, Guentel, Geumot, Valette et Servin. La suite des débats est renvoyée à aujourd'hui.

L'Opéra-Comique.

Paris. — Le soir annonce la nomination de M. Albert Carré comme directeur de l'Opéra-Comique. La nomination serait signée ce matin.

Le Cyclone des Etats-Unis.

New-York. — Les pluies torrentielles succè-

dant au cyclone ont augmenté la panique à Fort-Smith. Il y a 31 morts, de très nombreux blessés, beaucoup d'immeubles démolis, et plusieurs centaines d'habitants sans abris.

Accident.

Arras. — Un éboulement de carrière s'est produit à Gréville ; trois ouvriers ont été tués.

Un Doyen triste.

Un vieux monsieur qui n'est pas gai, c'est M. Boyssset, doyen d'âge de la Chambre par occasion. On ne peut, certes, demander que tous les septuagénaires ou octogénaires chantent le couplet au dessert et couronnent la Muse ; l'âge peut avoir influé sur leur caractère sans que nous nous en indignions ; mais ils sont, d'ordinaire, assez indulgents pour leurs contemporains ou enclins à un scepticisme aimable ; ils voient les événements défiler devant eux sans prendre des airs tragiques de prophète qui pleure sur des ruines et ils ont des gestes qui excent, doucement, plutôt que de grands mouvements de bras qui condamnent.

M. Boyssset, lui, n'est pas de cette école. Il est le justicier, il est le radical impeccable, austère, morose, et il fait bien voir à ses collègues en quelle mesure il les tient, lorsqu'il a enfin la bonne fortune de leur infliger un discours que les journaux devaient, presque obligatoirement, publier. Cela ne lui était jamais arrivé, du reste, depuis qu'il a fait de la politique, car cet ancêtre ne fut jamais célèbre tant qu'il ne fut pas passé à cet état d'« ancêtre » ; il représenta son arrondissement à la façon des radicaux qui sont de grands hommes pour le *Lanterne* et l'*Intéressé* seuls, c'est-à-dire en affirmant son opinion dans des réunions de gauche démocratique et d'extrême-gauche où il défendait les « immortels principes » avec éloquence ; il était tout particulièrement enthousiaste du scrutin de liste contre le scrutin d'arrondissement, il réclamait l'élection des juges, la séparation des Eglises et de l'Etat, la condamnation de la politique de conquête coloniale, etc. ; mais il formulait ces belles revendications soit devant son comité départemental soit devant une vingtaine de collègues qui l'avaient appelé à présider leur groupe. A la tribune, il ne fit jamais tant de merveilles, si même on l'y entendit jamais ; il avait l'éloquence des couleurs.

P. VIGNAULT.

L'AFFAIRE DREYFUS

« Il n'y a pas d'affaire Dreyfus », — et cependant nous nous voyons obligés, et pour de longues semaines peut-être, de continuer cette rubrique, car le scandale se poursuit et l'agitation s'accroît. Peut-être tout cela ne finira-t-il qu'avec des mesures rigoureuses prises par le gouvernement, — et qu'il songe probablement à prendre, si nous en croyons la *République française*, journal de M. Méline, président du Conseil, qui écrit :

Si de nouvelles injures prétendaient atteindre les soldats qui ont eu le devoir, les uns de condamner, les autres, d'acquiescer ; si, en un mot, l'autorité du double arrêt était ouvertement, et dans le seul but de prolonger une agitation dangereuse, mise en suspicion le gouvernement au fait alors, selon nous, le devoir de faire respecter la justice et les juges et nous sommes persuadés qu'il saurait le remplir.

En attendant, nous continuons notre tâche ingrate et rapportons les informations du jour.

Procédons autant que possible par ordre. Voici d'abord quelques coupures se référant au procès Esterhazy.

Ce qu'ont voulu faire M. Tézenas.

M. Tézenas, dit l'*Belair*, qui avait en mains tous les fils de l'organisation savante de ce complot monstrueux, qui pouvait en expliquer le mécanisme pour l'édification de la France, aurait, a-t-on raconté, souhaité obtenir du conseil de scinder sa plaidoirie en deux parties. L'une touchant aux questions intéressant la défense nationale, pour laquelle avait été prononcé le huis-clos, qui serait restée secrète. La seconde partie, qui aurait été précise, minutieuse, détaillée de la machination ourdie, avec les noms, aurait été publique. Il avait la conviction que le Conseil de guerre aurait permis cette publicité à tant de titres souhaitables.

Malheureusement, il était souffrant, affligé d'une sciatique si douloureuse que des cris de souffrance involontairement lui échappaient. Néanmoins, il avait délégué d'assister son client. Que n'eût-on pas dit d'une défection au moment suprême ?

Le Commandant Esterhazy.

Si le commandant Esterhazy a été acclamé mardi soir par la population parisienne, les témoignages de sympathie de toute la France ne se sont pas fait attendre. Il était acquiescé à huit heures et demie du soir, et déjà, le lendemain matin, il avait reçu une centaine de télégrammes de félicitations des diverses associations de la plupart des grandes villes. Les cercles militaires, les officiers ont tenu également à apporter leur témoignage d'estime. C'est une multitude de lettres, une avalanche de télégrammes. L'unanimité de cette manifestation est significative.

Le commandant a passé presque toute la matinée d'hier chez lui en famille, 27, rue de la Bienfaisance, où il a déjeuné. Il est parti à midi pour se rendre chez M. Tézenas.

Le commandant est très fatigué des suites des émotions de ces temps derniers. Après avoir réglé quelques affaires urgentes à Paris, il se rendra avec sa famille à la campagne

où il compte se reposer une quinzaine de jours.

M. Tézenas, qui souffre d'une sciatique, est resté au lit toute la matinée. C'est dans sa chambre qu'il a reçu le commandant Esterhazy ; pendant un quart d'heure il s'est entretenu avec lui en présence de M. Jeanmaire, son secrétaire. Une nouvelle conférence a dû avoir lieu le soir. Elle a été, sans doute, décisive en ce qui concerne les résolutions que va prendre la victime du « syndicat ».

Dans les couloirs de la Chambre, on estimait que le commandant Esterhazy devait poursuivre les auteurs de cette abominable campagne. D'après certaines informations, le général de Pellieux aurait écrit une lettre au commandant Esterhazy, sur la demande de ce dernier. Le général y déclarerait que, malgré le huis-clos, il croit pouvoir indiquer que trois experts et un chimiste ont examiné les lettres du commandant à M^{me} de Boulangy et qu'aucun doute ne subsiste sur leur fausseté. Le rapport des experts a été soumis au conseil de guerre. Le commandant peut donc poursuivre et faire condamner les auteurs de l'odieuse campagne dont il a été victime.

Le Colonel Picquart

Devant les deux juridictions :

M. le colonel Picquart, écrit le *Journal*, a déposé au parquet une plainte concernant des faits et des personnes se rattachant à cet interminable interrogatoire. C'est une instruction de plus au cabinet de M. Bertulot.

Le lieutenant-colonel Picquart, dit de son côté le *Temps*, a demandé à comparaître devant un conseil d'enquête.

D'après nos renseignements, cette demande remonterait à deux mois, époque à laquelle il fut mis en cause dans l'affaire Dreyfus-Esterhazy.

Une Interpellation.

On annonce que M. Trarieux interpellera le général Billot au sujet de l'affaire Dreyfus. Il demandera au ministre de répondre catégoriquement si, oui ou non, le conseil de guerre qui a jugé Dreyfus avait connaissance de documents ou de faits en dehors de ceux qui ont été communiqués à l'accusé et à son défenseur.

La Campagne continue.

La famille Dreyfus a décidé de ne recevoir personne. Mais M. Emile Zola est moins « fermé ». Un de ses confrères ayant interrogé sur le jugement des *conseils de guerre*, l'écrivain a déclaré qu'il se réserve de traduire lui-même son opinion personnelle, son attitude ayant été dénaturée par une partie de la presse.

Il veut bien toutefois nous affirmer que sa croyance en l'innocence de Dreyfus n'est nullement ébranlée par le verdict.

— On me couperait plutôt la tête, dit-il, que de me faire renoncer à ma conviction.

A une dernière question que nous lui posons, M. Zola répond :

Mon jugement n'engage que moi et je ne partage pas toutes les opinions émises au cours de la récente polémique par les journalistes défenseurs du condamné de l'île du Diable.

Zola parlera, — mais Bernard Lazare a déjà parlé. Dès hier, il a fait paraître chez son ami Stock — un des témoins du procès, — une nouvelle brochure intitulée *Comment on condamne un innocent*.

Ce pamphlet contient une préface et l'acte d'accusation dressé contre Dreyfus par le commandant d'Ormescheville avec accompagnement de notes destinées à le réfuter. M. Bernard Lazare accuse le colonel du Paty de Clam d'en être l'auteur, et voici comment il traite cet officier supérieur de l'état-major général, en activité de service et occupant un important emploi au ministère de la guerre :

Infâme qui doit être stigmatisé et marqué au front. (p. II). Gredin à qui désormais chacun devra refuser la main. (p. III). Joffrès, Laflémas qui a machiné ce drame abominable, qui a menti, qui a sali, qui a torturé (p. III). Besogne de hureleur (p. III). Tortureur qui doit être châtié (p. III). Il avait machiné une comédie indigne (p. III). « Misérable. » (p. IV). La propre infamie (p. IV).

J'accuse le colonel du Paty de Clam d'avoir été son complice (à Esterhazy) et d'avoir composé ce faux dossier (p. V). Des papiers Norton lorgés par deux misérables (p. V).

Il faut mettre la main au collet de celui qui a machiné le procès Dreyfus (p. VI). Il faut mettre la main au collet de ce fabricant ourdissant de lettres anonymes, de celui qui signe des télégrammes du nom de femmes qu'il a jadis dilamnés, il faut mettre la main au collet du complice de Souffrain (p. VI). Campagne d'insinuations abominables (p. XI).

Est-ce que toute cette campagne antipatriotique va être démasquée ?... *Le Jour* publie la note suivante :

Nous publierions demain un article du plus haut intérêt prouvant la culpabilité de l'ex-capitaine Dreyfus d'une manière irréfutable, avec noms, adresses et documents.

La bande sera clouée une fois de plus.

Deux Incidents.

Mardi, pendant que les débats se déroulaient au conseil de guerre, un avocat distingué, M. Oster, tenait le propos suivant à un de ses confrères, au buffet du Palais de Justice :

— Voyez-vous, on ne pourra plus nier maintenant que les juifs sont des antipatriotes.

Un jeune stagiaire, M. Hess, qui entendit ces paroles, demanda à M. Oster :

— Ce que vous venez de dire là s'adresse-t-il à moi ?

— Mais certainement, si vous êtes juif ; mes

paroles s'adressent aussi bien à vous qu'à tous vosoreligionnaires.

Les témoins ont été constitués.

Le côté le plus suggestif de cet incident, dit le *libre Parole*, c'est que M. Oster est de religion protestante et Alsacien de naissance, c'est-à-dire le originaire et compatriote de Scheurer-Kestner.

Une quarantaine de jeunes peintres, élèves d'un atelier de Montmartre, se sont réunis, hier matin à onze heures, sur le terre-plein de la place Blanche. L'un d'eux était vêtu d'une longue robe rouge et coiffé d'une toque également rouge. Il portait un écriteau sur lequel on lisait : « A la potence — Mahieu — La France aux Français. »

Les jeunes gens ont érigé sur le terre-plein de la place Blanche une potence à l'extrémité de laquelle un bonhomme de paille était suspendu. Ils y ont mis le feu. Puis, comme les gens intervenaient, ils ont disparu.

Les Aveux de Dreyfus.

Pour finir, citons l'*Echo de Paris*, qui confirme, avec de nouveaux détails, l'aveu fait par le traître au capitaine Lebrun-Renault, de la garde républicaine :

Le jour de la parade d'exécution, le capitaine Lebrun-Renault et son prisonnier arrivèrent à l'Ecole militaire de grand matin. Ils étaient en avance d'une heure.

On les fit pénétrer tous deux dans une petite salle. Bienôt Dreyfus se plaignit du froid. Le capitaine Lebrun-Renault fit alors monter par les soldats du poste une petite cloche de fonte dans laquelle on alluma du feu. Dreyfus se pencha vers le ramasse et le mit dans sa poche, puis se remit à marcher.

Il était blême. Ses mâchoires se contractaient. De temps en temps il disait :

— Je suis innocent !

Puis tout à coup, sans qu'il fût possible de s'expliquer pourquoi le traître, qui jusqu'alors avait toujours nié, faisait cet aveu :

— Je suis coupable !

Le capitaine Lebrun-Renault ayant répété cet aveu à plusieurs personnes, il fut reproduit le lendemain par le *Figaro*. Immédiatement, sur un ordre du ministre de la guerre, un officier se transporta chez le capitaine, qu'il trouva couché. Il n'avait pas encore lu les journaux. On le conduisit chez le président de la République auquel il répéta, devant le président du conseil d'alors, ce qu'il avait dit Dreyfus.

En sortant de la présidence, le capitaine fut conduit au ministère, où il fut vertement tancé pour avoir fait une confidence à un journaliste.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Voir à la troisième Page nos Dernières Nouvelles

Arrestation du colonel Picquart

Le capitaine Lebrun-Renault ayant répété cet aveu à plusieurs personnes, il fut reproduit le lendemain par le *Figaro*.

Immédiatement, sur un ordre du ministre de la guerre, un officier se transporta chez le capitaine, qu'il trouva couché. Il n'avait pas encore lu les journaux. On le conduisit chez le président de la République auquel il répéta, devant le président du conseil d'alors, ce qu'il avait dit Dreyfus.

En sortant de la présidence, le capitaine fut conduit au ministère, où il fut vertement tancé pour avoir fait une confidence à un journaliste.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

Depuis ce jour, le capitaine, esclave de sa conscience, est muet. Mais les démentis des syndicalistes ne prévaudront pas contre la parole de cet officier.

LES MORTS

On annonce la mort de M. Pajot, sénateur inamovible de droite, qui était le doyen du Sénat. M. Pajot était né à Lille en 1809.

Grenoble, 12 janvier. — Le lieutenant-colonel du génie Ribaucour, à la suite d'un accident dont il a été victime hier matin pendant un accès de fièvre chaude, vient de mourir.

Saint-Claude, 12 janvier. — Les obsèques de Mgr Marpot, évêque de Saint-Claude, ont été célébrées aujourd'hui, à dix heures, sous la présidence de cardinal Coullé, archevêque de Lyon.

Etaient présents : Mgr Ardin, archevêque de Sens ; Mgr Hautin, archevêque de Chambéry ; Mgr Belmont, évêque de Clermont-Ferrand ; Mgr Luçon, évêque de Belley, et don Gréa, abbé mitré. Plus de trois cents prêtres se trouvaient dans le cortège.

Les cordons du poêle étaient tenus par le préfet du Jura, le général Revin, le président du tribunal et un ami du défunt. La levée du corps a été faite par l'archevêque de Chambéry.

Beaucoup de magasins étaient fermés sur le passage du cortège et aucun incident ne s'est produit.

On remarque dans l'assistance M. Vuillod, sénateur radical de Saint-Claude, et M. Jobez, député.

Petites Nouvelles

L'impératrice Eugénie souffre d'un rhumatisme. Elle n'a pas assisté au service anniversaire de la mort de Napoléon III.

On étudie activement, à l'état-major de l'armée, la question des changements de garnison. Le départ prochain du général Sausier va faire probablement trancher cette question dans le sens d'une durée prolongée des séjours.

M. Turrel, ministre des travaux publics, vient d'être saisi du résultat de l'enquête qu'il a prescrite sur les causes de l'accident du Pégase-Roussillon. Le rapport qui lui a été adressé, comme on le prévoit, à la responsabilité de l'agent chargé d'assurer le fonctionnement du bloc-system.

Dans une petite commune de l'Aveyron nommée Salmiech, on va célébrer le mariage de M. Sigal, âgé de 69 ans, avec la dame L... de Crayssac, qui va voir commencer son 58^e printemps. Sigal est père de huit enfants et sa future en a eu quatorze, dont onze encore vivants.

Entrer en ménage avec dix-neuf enfants, voilà un beau début !

Une dépêche de Montpellier annonce que par suite d'un défaut d'aiguillier annoncé par la Compagnie du Midi, bondé de voyageurs, a défilé près de la gare d'Arènes ; plusieurs personnes ont été contusionnées. Les deux machines ont été renversées et deux wagons, brisés. Le mécanicien et le chauffeur avaient sauté à temps de leurs locomotives.

On annonce que Louise Michel vient de rentrer à Paris. La « Vierge rouge » passera quelques semaines en France pour donner à Paris et en province une série de conférences révolutionnaires au profit de la caisse des publications anarchistes.

Les dames du Temple ont élu leur reine pour la mi-carême de 1898. C'est M^{lle} Maria Mauger que le suffrage de ses collègues a désignée pour porter la couronne. La nouvelle reine du Temple est âgée de 22 ans. C'est une grande jeune fille brune, élégante et jolie, aux yeux vifs et rieurs que n'ont pas encore assombri les soucis de sa dignité souveraine. Elle a cependant, à deux reprises déjà, vu la gloire de bien près, car elle a été demoiselle d'honneur en 1893 et en 1895.

Conseils et recettes : En faisant fondre ensemble 550 grammes de cire d'abeilles avec 125 grammes de résine et ajoutant 25 grammes de rouge d'Inde, on obtient un mastic ayant à peu près la couleur de l'écajou et qui peut être utilement employé pour boucher les trous ou les fentes qui se produisent dans les meubles construits avec ce bois.

Pensée du jour : La tendresse maternelle ne se supplée point. — J.-J. Rousseau.

Un aiguilleur de chemin de fer perd sa femme.

A l'heure fixée pour l'enterrement, le chef de gare le trouve à son poste.

— Comment ! vous n'êtes pas à l'enterrement de votre femme ?

— Non, monsieur ; le service d'abord, le plaisir ensuite.

Mémemorandum Bourbonnais

La Dépêche algérienne publie une lettre adressée à notre compatriote, M. Augustin Bernard, professeur à l'Ecole des Lettres d'Alger, neveu de notre compatriote, M. Gustave Bernard, par M. Dyé, membre de la mission Marchand. La date de cette lettre (21 août) étant postérieure au prétendu télégramme annonçant le massacre de la mission, il est donc permis de croire et d'espérer que la nouvelle de ce massacre a été imaginée de toutes pièces.

Cette lettre, que nous avons sous les yeux, contient le passage suivant où il est question d'un jeune Morinois, M. Bruel, commissaire colonial dans l'Afrique centrale :

« Pendant les sept derniers mois de 1897, je n'ai cessé de sillonner le Haut-Oubanghi, entre Bangui et M'Boum, d'abord sur ma vaillante canotière le *Pailhère*, puis en pirogue, au moment des plus basses eaux, dirigeant des convois chargés. Votre parent, M. Bruel, dont la résidence de Mohoyo était située au milieu de la zone de parcours, m'a toujours fourni la plus grande aide et ce fut pour moi un grand bonheur de pouvoir sympathiser avec lui, de temps à autre, dans ces pays perdus. D'ailleurs, nous avons été frères d'armes et avons reçu ensemble le baptême du feu, dans l'insurrection échauffée du 21 janvier dernier, où les noirs du poste de Banzyville ont ouvert le feu sur nous... »

Echos du Luxembourg

Le Bureau du Sénat.

Les bureaux des groupes républicains du Sénat, dans une courte réunion, ont approuvé les candidatures nouvelles pour le bureau définitif du Sénat.